



SAS Feel Good Etc

Lieu-dit Nestadio - 56680 Plouhinec
4 bd Louison Bobet - 56170 Quiberon
www.fge.bzh - 02 97 50 75 58

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SAS FEEL GOOD ETC

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes ou prestations de services signées par l'entreprise FEEL GOOD ETC et son client. La signature du devis implique la connaissance et l'adhésion à ces CGV.

ARTICLE 2 : COMMANDES ET DEVIS

Les devis sont valables 2 mois à compter de la date d'émission. L'entreprise FEEL GOOD ETC se garde le droit de modifier les prix après ce délai. La commande n'est validée qu'après signature par le client du devis, accompagné d'un acompte si demandé par l'entreprise FEEL GOOD ETC, correspondant à 30% de son montant TTC. Un second acompte de 40% pourra être demandé en cours des travaux suivant l'avancement de l'exécution des prestations, et selon l'importance et la durée des travaux.

Concernant les modifications ou l'annulation du chantier, l'entreprise FEEL GOOD ETC doit être informée par écrit – courrier postal ou courrier électronique.

ARTICLE 3 : PRIX

Le prix des marchandises correspond au prix en vigueur le jour de la prise de commande.

Ils sont libellés en Euros. Le prix hors taxe et le prix toutes taxes sont indiqués. Tout changement de taux sera répercuté sur le prix. Les suppléments feront l'objet d'un devis complémentaire, qui devra être signé.

Le règlement s'effectue soit par chèque, soit par carte bancaire (en ligne ou via TPE), soit par virement bancaire. Le solde, après déduction des acomptes, devra être payé dès réception de la facture.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application d'une pénalité de 11%, calculée au prorata temporis sur les sommes dues (art. L4416 Code de Commerce), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ (art. L4416 et art. D.4415 du Code de Commerce).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Elle sera effective dans un délai de 45 jours après réception de la facture.



ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE

La société FEEL GOOD ETC se réserve la possibilité de sous-traiter ou d'effectuer de la sous-traitance pour une partie ou la totalité du chantier, à n'importe quelle étape d'avancement de ce dernier.

ARTICLE 5 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

L'ensemble des marchandises demeure la propriété de l'entreprise FEEL GOOD ETC jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante. En outre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'entreprise FEEL GOOD ETC se réserve le droit de revendiquer les marchandises vendues et restées impayées.

ARTICLE 6 : LIVRAISON ET DÉLAIS

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et ne sont pas de rigueur. En conséquence, tout retard raisonnable (de 90 jours maximum) dans la livraison des marchandises et/ou prestations de services ne pourra pas donner lieu au profit du client de dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande.

ARTICLE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'entreprise FEEL GOOD ETC ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard de l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découlent d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

L'entreprise FEEL GOOD ETC déclare être assurée pour sa Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'une Compagnie d'assurance (April) pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel.

Les produits et marchandises sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code Civil.

La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison et révélés après la réception des produits, doit être formulée par le client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours ouvrables suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut, à peine d'irrecevabilité par la suite.

Il incombera au client de prouver le jour de cette découverte. Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer ni des vices cachés, ni un défaut de conformité des produits.

A défaut de respect de ces conditions, la responsabilité de l'entreprise FEEL GOOD ETC vis-à-vis du client ne pourra être mise en cause.

En cas de non conformité, l'entreprise FEEL GOOD ETC ne sera tenue qu'au remplacement ou à la réparation des pièces non-conformes, excluant des dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Toute garantie est aussi exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Le client autorise l'entreprise FEEL GOOD ETC à procéder à des prises de vues de l'intervention des fins publicitaires. L'entreprise FEEL GOOD ETC garantit ne donner aucune information personnelle sur son client concernant les prises de vues.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté au tribunal de commerce de Lorient.

Fait à Quiberon, le 15/04/2023